



Mis à jour le lundi 8 février 2010 Espace club > La sécurité > Les risques liés à la pratique

## avironfrance Les risques liés à la pratique

### Le chavirage

C'est la chute involontaire dans l'eau qui peut être provoquée par des causes multiples.

Les chavirages sont la plupart du temps sans gravité :

- Quand l'eau est tempérée ;
- Quand les rameurs sont des nageurs expérimentés ;
- Quand les rameurs sont en bonne condition physique ;
- Quand il n'y a pas eu une forte collision ;
- Quand l'encadrement peut intervenir rapidement.



### Les principales causes de chavirage

#### Le niveau de pratique du rameur

Le chavirage intervient le plus souvent pendant les périodes d'apprentissage notamment en bateau court.

#### Comment organiser la sécurité en fonction du niveau du rameur ?

Les séances d'initiation doivent être dirigées par un ou plusieurs cadres qualifiés disposant de moyens d'intervention rapide.

Le niveau du rameur et les conditions extérieures (température de l'eau, de l'air, courant, vent, etc.) induisent le choix du matériel, surtout en phase d'initiation.

Même si le port du gilet de sauvetage n'est pas obligatoire en pratique de club, son utilisation est toutefois recommandée en fonction des publics et des conditions de pratique.

Des consignes doivent être données aux débutants, parmi lesquelles :

- Ne jamais lâcher ses pelles ;
- En couple, éviter de laisser la poignée de l'aviron aller plus loin que le corps sur l'arrière ;
- Ne pas chercher à employer trop de force.

#### Les fautes techniques

Une fausse-pelle, même dans un bateau relativement stable comme un canoë, peut très vite se terminer en chavirage. Cet incident peut arriver quel que soit le niveau du rameur.

#### Comment éviter ce type d'incident ?

- En restant vigilant pendant toute la sortie ;
- En restant rigoureux dans l'exécution technique.

### Les vagues

Les vagues perturbent énormément la pratique de notre activité: elles peuvent faire chavirer voire couler nos embarcations. Elles ont deux origines différentes :

- Les vagues provoquées par le vent peuvent rendre impossible toute sortie. Elles sont particulièrement dangereuses quand les coups de vent sont subits et violents (phénomènes fréquents sur les lacs). Si le vent se lève pendant une sortie en bateau, il faut se mettre rapidement à l'abri ;
- Les vagues provoquées par d'autres embarcations, tels les bateaux à moteur, sont incompatibles avec la pratique de l'aviron. Si les rameurs ne s'arrêtent pas, ils peuvent embarquer de l'eau et couler. Certaines embarcations peuvent même se briser en deux sur des grosses vagues. Les anciens bateaux longs sont les plus vulnérables car manquant souvent de rigidité.



#### Quelle attitude adopter face aux vagues ?

Le responsable doit juger de la taille et de la forme des vagues, du niveau du pratiquant, de l'embarcation utilisée ainsi que de l'évolution prévisible des conditions météorologiques avant d'autoriser une sortie. Il privilégie les endroits les mieux abrités en respectant les réglementations en vigueur.

Dans certains cas, sont autorisées uniquement les sorties des rameurs expérimentés ou les sorties en bateau long ou en yolette (considérés comme plus stables et passant mieux la vague).

Il faut donc conseiller aux rameurs de naviguer en toutes circonstances à proximité des berges et d'anticiper toute dégradation des conditions atmosphériques.

Sur les plans d'eau intérieurs, lorsque que l'on rencontre des vagues provoquées par les bateaux à moteur, il est souvent préférable de s'arrêter en respectant quelques consignes :

- Orienter le bateau parallèlement aux vagues ;
- Garder les jambes et les bras allongés ;
- Mettre les palettes à plat sur l'eau ;
- Faire gîter le bateau (en suivant le rythme des vagues) pour que la bordée qui les reçoit soit plus haute que l'autre.

Le rameur est alors en position de sécurité.

#### Le matériel

Le matériel peut également être à l'origine d'un chavirage

- Par une mauvaise utilisation :
  - Barrette mal fermée ou mal vissée ;
  - Cale-pieds mal fixé ;
- Par un mauvais entretien ou une défectuosité :
  - Desserrage du collier ;
  - Bris ou déboîtement de la poignée ;
  - Casse du manche ;
  - Desserrage de l'axe de la dame de nage ;
  - Déboîtement de l'axe de la barrette ;
  - Crémaillères de barre de pieds dévissées ;
  - Bris de la coque ;
  - Gerce ;
  - Casse du portant.



D'autres problèmes matériels peuvent ne pas être responsables du chavirage mais en aggraver les conséquences :

- Bouchons de sabord et de nable non fermés ;
- Lacets de sécurité endommagés ou absents ;
- Tire-veilles passés autour du corps du barreur.

#### Comment préserver son matériel ?

L'initiateur doit s'assurer du bon état du matériel utilisé. En coordination avec le responsable du matériel :

- Il consulte le cahier de sortie ;
- Il questionne les utilisateurs sur l'état du matériel et les oblige à remplir correctement le cahier de sortie ;
- Il contrôle régulièrement les bateaux et les avirons.

**L'entretien du matériel est l'affaire de tous.**

## Les collisions

Des collisions peuvent se produire régulièrement. Cela peut aller du simple accrochage sans conséquence matérielle jusqu'à des accidents graves avec des dommages corporels.



Berlin 1936 : drame aux Jeux Olympiques. Depuis la boule blanche placée à la pointe avant du bateau est devenue obligatoire (© Archives Fioroni)

### Les collisions entre bateaux (abordages)

Ce sont plusieurs embarcations (d'aviron ou autre) qui se percutent. Les raisons essentielles qui peuvent les provoquer sont :

- Le non respect des règles de circulation ;
- Le manque de vigilance du barreur ou du rameur de proue ;
- L'incapacité à ordonner (barreur et encadrement) ou à exécuter (rameurs) les manœuvres d'évitement adéquates.

### Les collisions diverses

Le bateau peut percuter un obstacle :

- Fixe: pile de pont, ponton, haut-fond, bateaux au mouillage...
- Imprévisible: objet flottant ou parfois envasé. Les périodes de crues sont très propices à la présence de déchets (branches, souches d'arbres, paquets d'herbes et autres objets divers...).

Tous ces objets flottants sont dangereux car ils peuvent détériorer fortement la coque, endommager barre et dérive, voire provoquer des chavirages.

#### Comment éviter ces accidents ?

Le rameur doit :

- Se retourner fréquemment ;
- Respecter les règles générales de navigation (circuler à droite, sauf exceptions signalées par des panneaux de navigation – voir code de navigation).
- Respecter le plan de circulation du bassin (celui-ci doit être affiché sur tous les lieux de pratiques). Chaque rameur arrivant pour la première fois sur un plan d'eau doit s'enquérir des règles de circulation ;
- Participer avec le barreur au contrôle de l'évolution de l'embarcation, surtout pour les bateaux longs (action particulière du chef de nage et du rameur de proue).

En cas de collision, un constat sera établi (comme pour un accident de la circulation routière) et le partage des responsabilités tiendra compte de ces différents éléments.

Les accidents entre deux bateaux d'aviron ont souvent de lourdes conséquences à cause de l'imprévisibilité des chocs (le rameur tourne le dos au sens de déplacement), des parties saillantes que présentent l'étrave, les portants et les palettes et de la vitesse de déplacement.

## Les conditions atmosphériques

De mauvaises conditions atmosphériques rendent très dangereuse toute sortie en bateau, quel que soit le niveau des rameurs.

Seul le responsable décide si la sortie peut avoir lieu ou non. La sécurité des rameurs dont il a la charge doit guider son choix.

Cette suspension peut être totale ou partielle. Certaines sorties peuvent être interdites pour les débutants alors que des rameurs plus expérimentés sont autorisés à sortir. Dans certains cas, seules les sorties en yolettes (considérées comme plus stables et passant mieux la vague) sont possibles.

Il faut également savoir anticiper les conditions météorologiques. Le temps peut changer rapidement, le vent et les vagues se lever en quelques minutes et un orage éclater. Il faut donc en permanence naviguer à proximité des berges, surtout sur les lacs et en mer, et interrompre éventuellement la sortie. Si le temps se dégrade trop rapidement et s'il n'est pas possible de regagner le garage à bateau, il faut trouver un abri (espace abrité, pont, berge permettant l'accostage, etc.) et attendre en toute sécurité des conditions plus clémentes ou les secours.

Les conditions atmosphériques à prendre en compte sont les suivantes :

- **Le vent** : il génère des vagues et rend la navigation difficile. Son déclenchement est souvent subit et imprévisible ;
- **Les orages** : ils entraînent souvent des coups de vent violents. Les risques dus à la foudre sont accrus sur l'eau ; l'utilisation de matériaux composites accentue le danger ;
- **Le brouillard** : il rend difficile l'orientation. Les obstacles deviennent invisibles. En cas d'accident, les secours sont ralentis ;
- **La nuit** : le règlement de sécurité de la FFSA interdit toute sortie de nuit (sauf autorisation spéciale des autorités compétentes: préfecture, service de navigation...);
- **Le froid** : il réduit sensiblement le temps de survie en cas d'immersion dans une eau à basse température suite à un chavirage ;
- **Les crues** : l'augmentation du courant et des remous rend la navigation dangereuse. Les objets flottants qui sont charriés accroissent les risques de chavirage et de collision. [Carte de vigilance des crues](#)

Dans certains cas, un arrêté de la préfecture ou un avis du service de la navigation signifie officiellement l'interdiction de navigation.

## La pratique maritime

La pratique de l'aviron en mer répond sensiblement aux mêmes exigences en matière de sécurité que la pratique en rivière.

Les comportements doivent simplement être adaptés au milieu et les rameurs doivent respecter le code de navigation maritime et le règlement international pour prévenir les abordages en mer.

La différence notable tient à la personne responsable de la sortie. En mer, ce n'est pas un cadre qui est responsable de la sortie mais le chef de bord embarqué (c'est le pratiquant le plus expérimenté qui peut être le barreur ou un des rameurs).

[Plan du site](#) | [Nous contacter](#) | [Crédits](#) | [Loi informatique et libertés](#)

FFSA © 2010